



## CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

- 3.1. 3 types d'impacts à étudier : paysagers, patrimoniaux, cumulés
- 3.2. Définition des points de vue
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude rapprochée
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude intermédiaire
- 3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude éloignée



### 3.1. 3 TYPES D'IMPACTS À ÉTUDIER : PAYSAGERS, PATRIMONIAUX, CUMULÉS

#### PRÉSENTATION DES IMPACTS D'UN PARC ÉOLIEN

L'implantation d'éoliennes sur le territoire implique la création de nouveaux paysages. De par leur taille, il est illusoire de chercher à dissimuler les parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc de construire des parcs éoliens en cohérence avec les paysages existants afin de réussir un aménagement paysager de grande emprise.

Dans les parties précédentes, l'étude a montré que la variante du projet retenue est celle qui semble la plus cohérente avec le paysage du territoire d'étude. Il convient maintenant d'analyser en détail les effets de cette variante sur le paysage et le patrimoine.

Cette analyse s'appuie sur un choix pertinent de points de vue qui montreront comment le futur parc trouve sa place au sein du paysage, ses influences sur le patrimoine et sa cohérence avec les parcs éoliens voisins.

3 types d'impacts sont donc à étudier :

- les impacts sur le paysage
- les impacts sur le patrimoine
- les impacts cumulés avec les parcs éoliens voisins

Chaque point de vue pourra mettre en évidence un ou plusieurs de ces types d'impacts et étudier leur importance.



Fig. 73 : Illustration d'impacts sur le patrimoine et le paysage



Fig. 74 : La cohérence entre les différents parcs est à étudier

## LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

Les impacts des éoliennes sur le paysage peuvent être séparés en plusieurs catégories :

- La cohérence avec l'unité paysagère concernée

Au sein de l'unité paysagère accueillant le projet éolien, l'étude d'impact sur le paysage montrera la cohérence entre le parc et le paysage en place (lignes de force mises en valeur par exemple). Elle pourra montrer la composition d'un nouveau paysage ou la cohérence avec le paysage éolien en place.

- Les effets sur les échelles du paysage existant

Les éoliennes, de par leur hauteur, peuvent induire des effets d'écrasement des paysages à petite échelle. Depuis ces paysages, non propices à l'implantation d'éoliennes, des vues dégagées sur le projet peuvent exister. Il convient de vérifier si ces vues ne sont pas néfastes à l'ambiance de l'unité paysagère sensible.

De la même façon, lorsque des unités paysagères sensibles sont visibles en même temps que le parc éolien, celui-ci ne doit pas modifier la perception de l'unité (écrasement de la perception des vallées par le surplomb d'éoliennes par exemple).

- Les effets sur le paysage « du quotidien »

Il conviendra de vérifier que les rapports d'échelle entre les bourgs et le parc éolien sont respectés. On étudiera notamment la visibilité des éoliennes depuis les centres-bourgs et les sorties des villages les plus proches. La proximité de l'habitat vis-à-vis d'un projet éolien peut conduire à des impressions d'écrasement ou d'encerclement. Il convient donc d'étudier ces risques.

Les axes routiers très fréquentés seront également choisis pour évaluer l'impact du projet sur le paysage « du quotidien ». Les portions de routes dans l'axe du projet seront également étudiées, notamment pour évaluer le risque de visibilité d'éoliennes dans l'axe de vision du conducteur.

- Les effets sur le paysage « spectaculaire »

La découverte du paysage d'un territoire passe par l'observation depuis les points hauts de la zone d'étude. L'impact des éoliennes sera donc mesuré depuis les belvédères, tables d'orientation et autres points présentant des panoramas majeurs.

La visibilité depuis les axes de découverte sera également étudiée : autoroutes, routes touristiques, chemins de randonnée...



Fig. 75 : Le parc s'appuie sur la ligne de force créée par l'autoroute

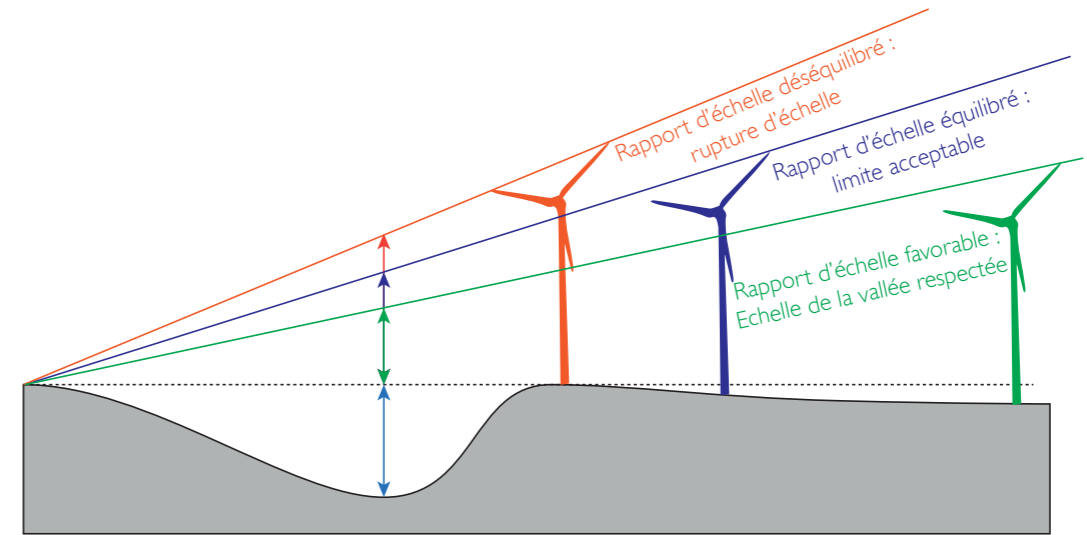


Fig. 76 : Respect de l'échelle des vallées par rapport aux éoliennes



Fig. 77 : Table d'orientation



Fig. 78 : Éolienne dans l'axe d'une rue

## LES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

Le patrimoine culturel de la zone d'étude peut-être impacté par la mise en place d'un nouveau parc éolien.

Ces impacts se font en terme d'intervisibilité entre éolienne et patrimoine lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial : on parle de visibilité

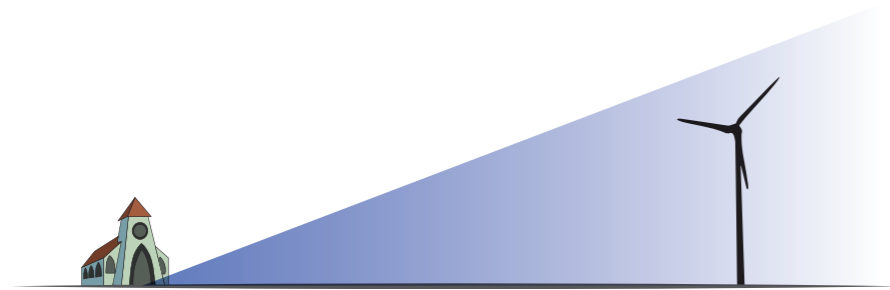


Fig.79 : Visibilité depuis le monument

- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision : on parle de covisibilité.

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc éolien avec un monument historique est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle  $\alpha$  sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains : le champ de discrimination des couleurs (60°), le champ de reconnaissance des symboles (40°) et le champ de lecture (20°).

L'impact d'une éolienne sur un monument historique est donc pondéré par ces différents champs de vision.

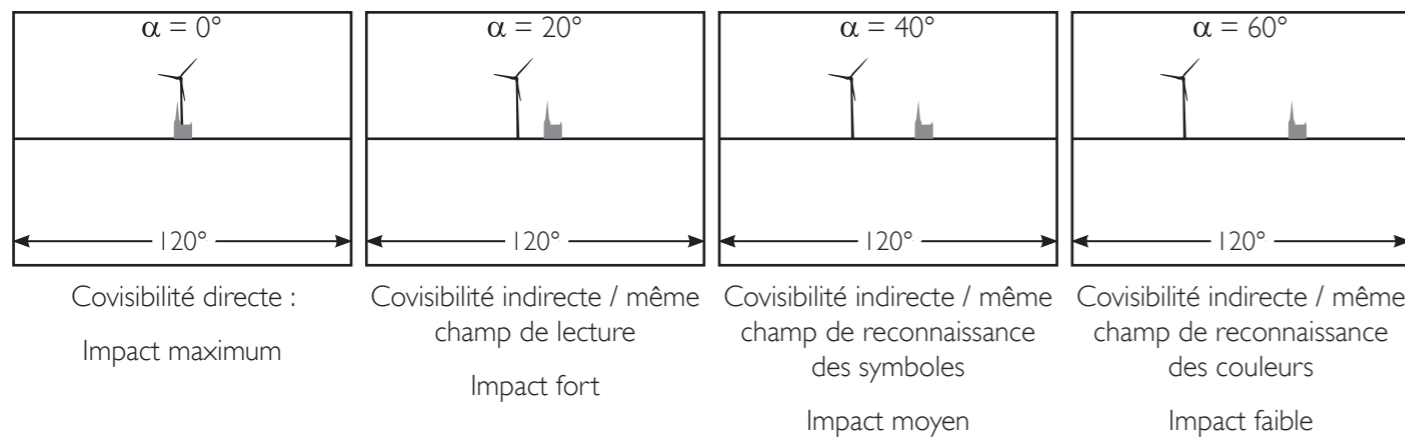
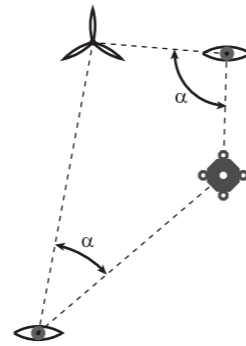


Fig.80 : Covisibilités directes et indirectes aux différents impacts.

Pour un angle  $\alpha$  supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument apparaissent bien dans le même champ de vision, mais ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.

Seuils et termes issus notamment de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens - 2015 - DREAL et DRAC Centre.

Ces risques d'intervisibilités seront évalués grâce aux photomontages réalisés qui pourront être appuyés par la réalisation de coupes topographiques.

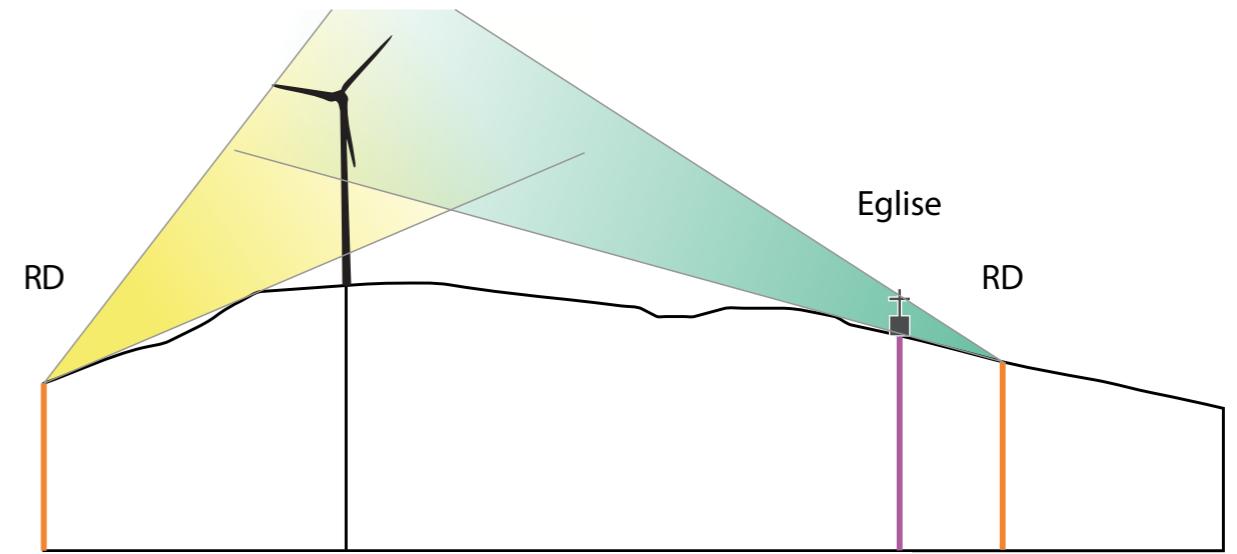


Fig.81 : Exemple de coupe topographique



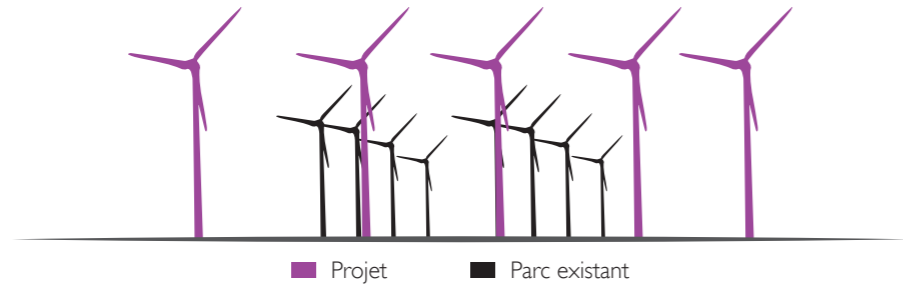
Fig.82 : Exemple de covisibilité directe

## LES IMPACTS CUMULÉS

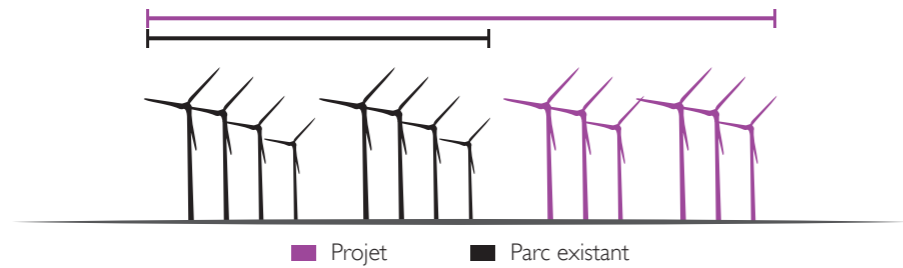
Lorsque le projet existant s'insère dans un paysage où des parcs éoliens sont déjà présents, il est nécessaire d'étudier son insertion par rapport aux éoliennes existantes.

L'étude des impacts cumulés se fera en terme d'étude des intervisibilités entre les parcs existants et le projet. Ces intervisibilités peuvent induire plusieurs risques vis-à-vis du paysage existant :

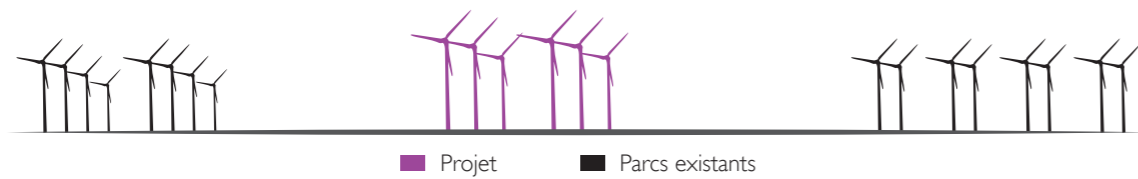
- un brouillage de la lisibilité des parcs existants :



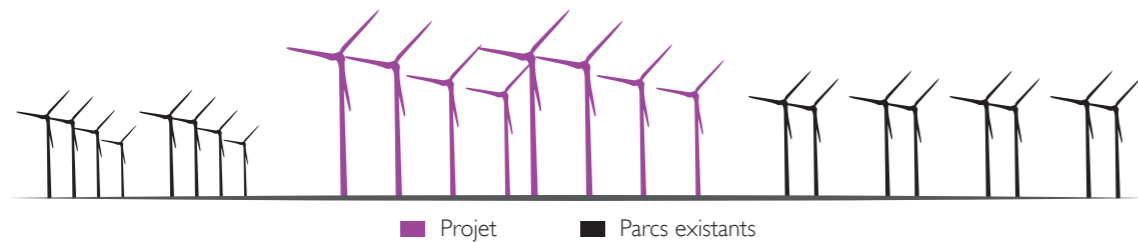
- une augmentation de l'emprise visuelle des parcs existants :



- une multiplication des points d'appels dans le paysage en place :



- une saturation par l'éolien du paysage depuis certains points de vue (risque d'encercllement des bourgs notamment) :



La mesure de ces différents risques dus à l'intervisibilité entre les parcs éoliens existants et le projet sera réalisée grâce aux photomontages effectués. Les vues panoramiques et photomontages panoramiques sur 180° permettent d'apprécier les impacts cumulés avec les parcs éoliens construits, accordés et en instruction.

Certains points de vue ont été réalisés à 360° afin d'étudier l'intégration du projet dans le paysage existant et aux autres parcs et projets éoliens alentour. Ces points de vue à 360° permettent également de mesurer la saturation visuelle en prenant en compte les masques dus à la végétation notamment.

Pour les photomontages réalisés à 180° et 360°, une mesure des angles théoriques d'occupation de l'horizon par les parcs situés à moins de 10 kilomètres est indiquée. La mesure d'angle concernant le projet est toujours indiquée, même si celui-ci se situe à plus de 10 kilomètres. Cette mesure ne prend pas en compte les masques dus au relief ou à la végétation. Ces valeurs sont donc à leur maximum concernant les angles occupés, à leur minimum concernant les angles sans éolienne à moins de 10 kilomètres.

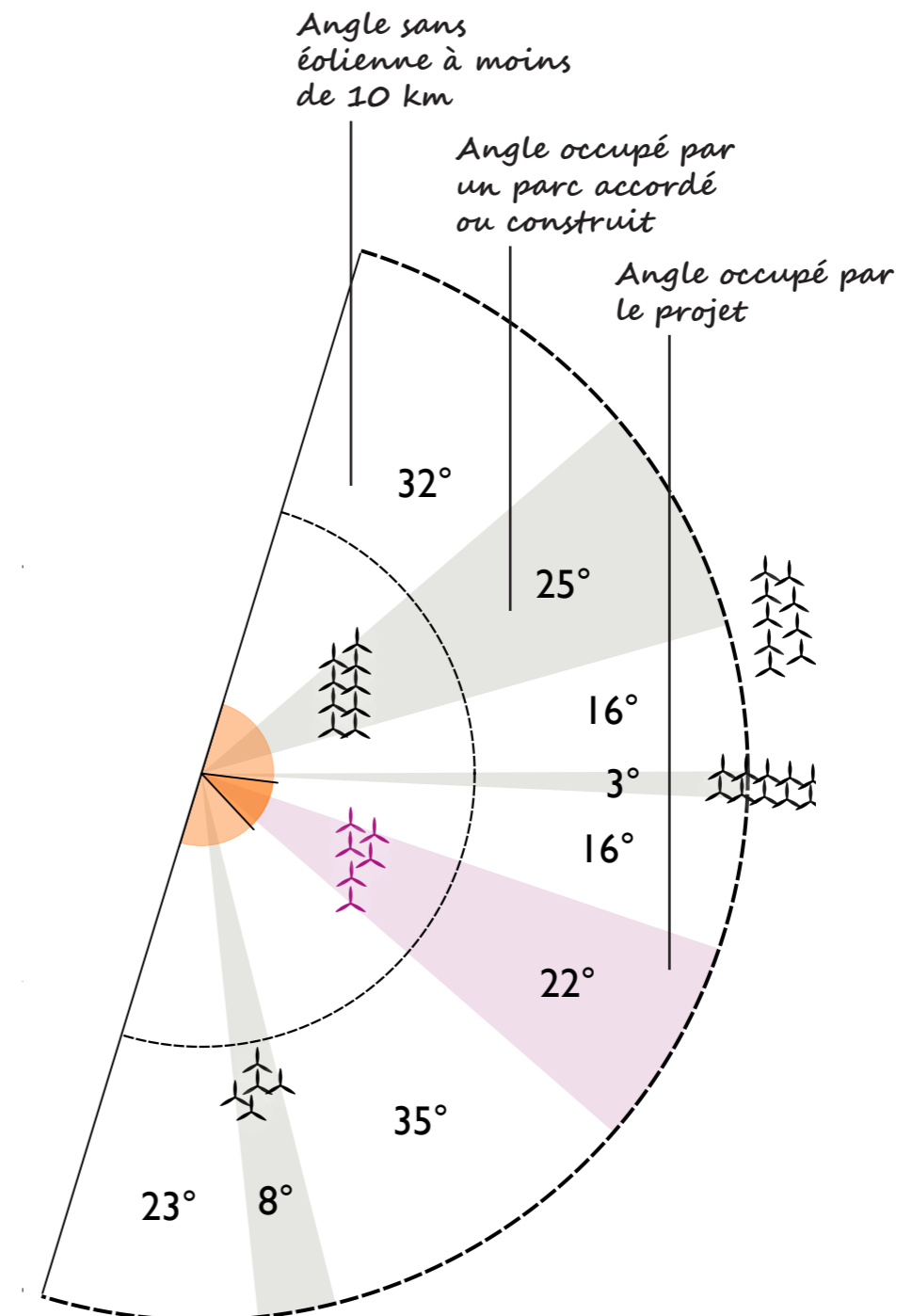


Fig. 83 : Calcul des angles d'occupation de l'horizon.

## 3.2. DÉFINITION DES POINTS DE VUE

### MÉTHODOLOGIE DE DÉFINITION DES POINTS DE VUE

Le chapitre I a défini les principales sensibilités et risques associés au projet d'extension du parc éolien de Glénay. Les points de vue choisis doivent permettre d'évaluer l'impact du projet en fonction de ces sensibilités.

#### • Enjeux paysagers



- Lisibilité du projet :  
photomontages depuis lesquels l'ensemble du projet est visible.



- Insertion du projet dans le paysage proche :  
photomontages depuis les habitations et les routes les plus proches.



- Risques de saturation visuelle :  
photomontages depuis les entrées et sorties de bourgs concernés et depuis lesquels le projet est visible.



- Perceptions depuis le réseau viaire :  
photomontages depuis les portions de route dans l'axe du projet ou depuis les routes fréquentées.



- Insertion dans l'unité paysagère concernée :  
photomontages depuis les panoramas et les points de vue paysagers

#### • Enjeux patrimoniaux et culturels



- Impacts du projet en visibilité ou covisibilité avec le projet  
photomontages depuis les éléments patrimoniaux et culturels  
photomontages depuis les vues sur les éléments patrimoniaux et culturels

#### • Enjeux vis-à-vis du bassin éolien existant



- Impacts cumulés avec les parcs existants ou autorisés  
photomontages depuis les vues permettant une vue sur le projet et un ou plusieurs autres parcs

### CARTE DE VISIBILITÉ DU PROJET

Afin de définir au mieux les points de vue à exécuter en vue de la réalisation des photomontages, une zone d'influence visuelle du projet a été calculée sur le périmètre d'étude (présentée page suivante).

Le calcul de cette zone d'influence visuelle (ZVI) est basé sur un modèle numérique de terrain ainsi que sur les boisements. Ce calcul ne prend pas en compte les masques visuels tels que les bâtiments ou les haies. Or, dans un type de paysage tel que celui du territoire d'étude, les masques végétaux sont nombreux. Une grande partie du périmètre d'étude présente un réseau bocager important qui peut venir limiter fortement les vues sur le projet. La zone d'influence visuelle présentée page suivante est donc largement supérieure à la zone d'influence visuelle réelle du projet.

Le calcul montre que les fonds de vallées principales (vallée du Thouet et du Thouaret) ne présenteront pas de vue directe sur le projet d'extension du parc éolien de Glénay. Quelques vues surplombantes sur la vallée du Thouet sont présentes dans les secteurs de visibilité du projet, notamment au niveau des villages d'Airvault et d'Availles-Thouarsais. Des photomontages seront donc réalisés depuis ces points de vue.


Les principales zones de visibilité du projet se situent dans un périmètre de 10 km autour de celui-ci. Les points de vue choisis ont donc été définis majoritairement dans cette zone. Les points de vue définis sont tous situés dans une zone où au moins une éolienne du projet est visible selon la ZVI.


À plus de 10 kilomètres, certains points de vue ont été choisis afin de définir l'impact du projet dans des zones où les vues sont dégagées et de montrer l'impact réduit du projet depuis certaines sensibilités patrimoniales. Le point de vue depuis le château de Thouars a été réalisé afin de confirmer la non-visibilité du projet depuis l'orangeie, bien que le secteur soit hors de la zone de visibilité du projet.

Le point de vue depuis le Belvédère du Fief d'Argent n'a pas été réalisé car l'ensemble de cette zone se situe hors de la zone de visibilité du projet. L'impact du projet sera donc nul depuis cet élément.

Au regard du nombre important de parcs éoliens construits, autorisés ou en instruction sur le territoire d'étude, de nombreux points de vue ont été définis en tenant compte de cette particularité afin de définir au mieux les impacts cumulés du projet avec les autres parcs et projets éoliens.

# Zone d'influence visuelle

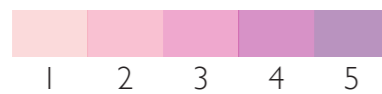
 Extension du parc éolien de Glénay

 Aire d'étude rapprochée, intermédiaire et éloignée (5, 10, 20 km)


 Eolienne construite


 Eolienne - Permis autorisé


Zone d'influence visuelle du projet  
(en nombre d'éoliennes visibles)



## Sensibilités paysagères :


 Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés

 Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet

 Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle

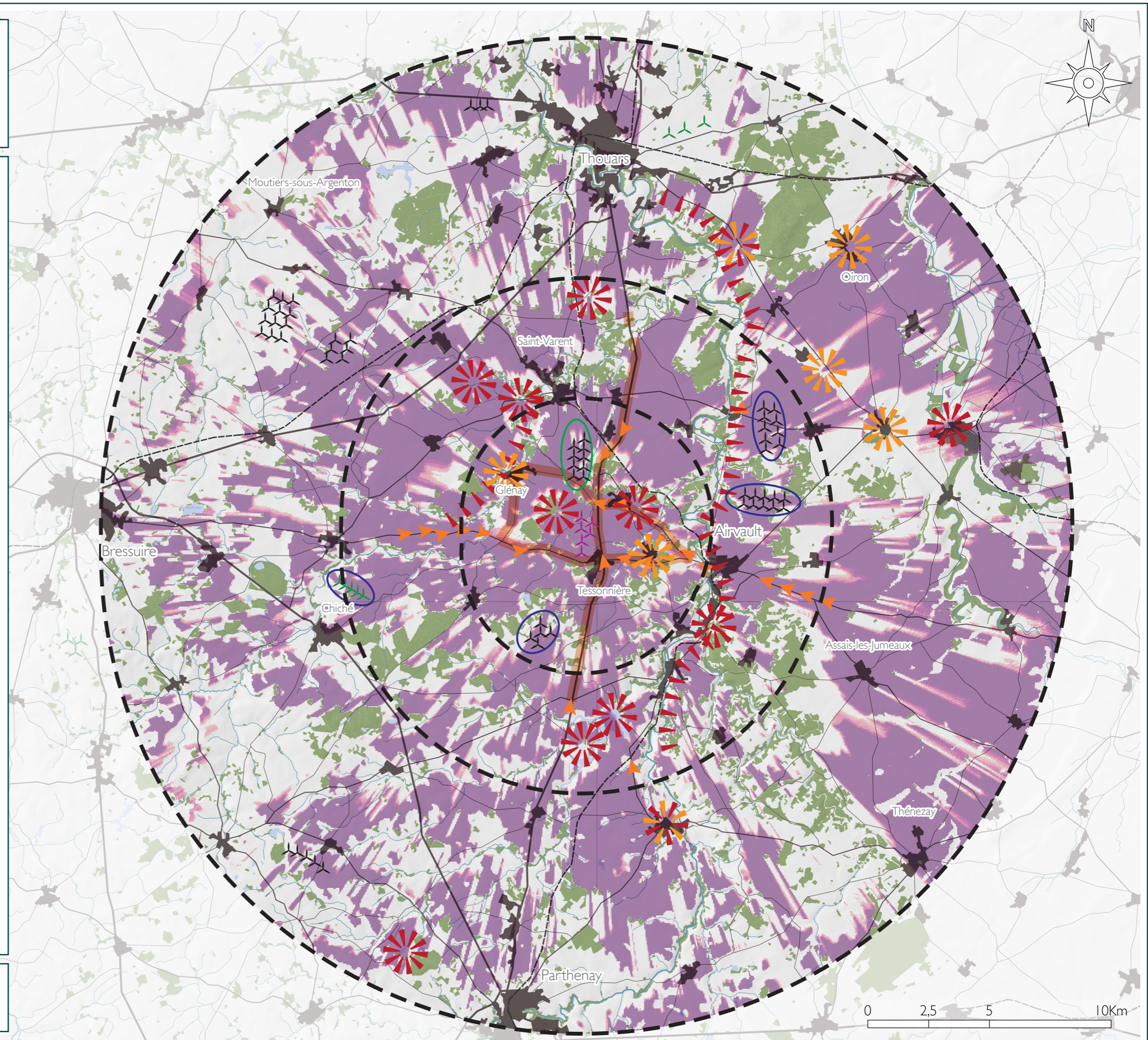
 Vues suprlombantes à étudier

## Sensibilités patrimoniales :

 Impact à étudier en visibilité

 Impact à étudier en covisibilité

 Impact à étudier en visibilité et covisibilité



Sources : IGN BdAlti®,  
les contributeurs d'OSM.











## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE SÉLECTIONNÉS

La superposition de la zone d'influence visuelle du projet et des enjeux a permis de déterminer les points de vue suivants :





N°	Distance à l'éolienne la plus proche	Orientation	Commune	Enjeu(x)	Description
1	E06 : 339 m	E	Airvault	Route fréquentée et proche	Vue proche depuis la D938
2	E02 : 673 m	O	Airvault	Habitat proche	Proximité de La Ferté
3	E04 : 791 m	SE	Tessonnière	Habitat proche, route proche	La Maucarrière, D725
4	E01 : 914 m	O	Glénay	Habitat proche, petit patrimoine	Château Biard
5	E05 : 932 m	E	Airvault	Habitat proche, route proche	Sortie de Repéroux, D170
6	E05 : 1,9 km	E	Airvault	Habitat proche, petit patrimoine, route proche	Proximité du château du Petit Moiré (Repéroux), D28
7	E04 : 2 km	O	Boussais	Sortie de bourg, route proche et dans l'axe	Sortie de Boussais, D725
8	E04 : 2,5 km	SE	Tessonnière	Sortie de bourg	Sortie de Tessonnière
9	E06 : 2,8 km	SE	Airvault	MH01, route proche	Vue sur le logis de Barroux, D725
10	E01 : 2,9 km	O	Glénay	Sortie de bourg, route proche	Sortie sud de Glénay, D143
11	E01 : 3,8 km	NO	Glénay	MH14, sortie de bourg, vallée du Thouaret	Vue sur le château de Glénay et depuis la vallée du Thouaret, D170
12	E01 : 4 km	N	Saint-Varent	Sortie de bourg, route fréquentée	Sortie de Bouillé-Saint-Varent, à proximité de la D938
13	E01 : 4,7 km	N	Saint-Varent	Sortie de bourg, impacts cumulés	Sortie de Saint-Varent, vue sur le parc éolien de Glénay I
14	E04 : 4,7 km	SE	Louin	Sortie de bourg	Sortie de Louin
15	E01 : 5,4 km	NO	Saint-Varent	Tourisme	Belvédère du Pâtis
16	E05 : 5,5 km	E	Availles-Thouarsais	Vallée du Thouet, bourg proche	Vue sur la vallée du Thouet depuis Availles-Thouarsais
17	E06 : 5,8 km	E	Airvault	Vallée du Thouet, bourg proche	Vue sur la vallée du Thouet depuis Airvault
18	E04 : 5,9 km	SO	Maisontiers	Sortie de bourg, impacts cumulés	Sortie nord de Maisontiers, vue sur le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière, D27
19	E04 : 6,2 km	SE	Saint-Loup-Lamairé	Entrée de bourg	Entrée de Saint-Loup-sur-Thouet, D29
20	E01 : 6,7 km	NO	Pierrefitte	Sortie de bourg	Sortie de Pierrefitte, D135

21	E04 : 6,8 km	S	Saint-Loup-Lamairé	Tourisme, Gâtine de Parthenay	Parking du lac du Cébron
22	E01 : 7,3 km	NO	Sainte-Gemme	MH17	Chapelle Saint-Guillaume (Sainte-Gemme)
23	E04 : 8 km	S	Gourgé	MH11	Château d'Orfeuille (Gourgé)
24	E05 : 8,5 km	E	Airvault	Impacts cumulés	Vue sur la Ferme éolienne Availles-Thouarsais-Irais, D46
25	E01 : 9,1 km	N	Luzay	Route fréquentée, bourg proche	Vue depuis Luzay, D938
26	E01 : 9,1 km	N	Luzay	MH19	Château de Thiors (Luzay)
27	E05 : 9,3 km	NE	Irais	Sortie de bourg, impacts cumulés	Sortie d'Irais, vue sur la Ferme éolienne de Saint-Généroux-Irais
28	E05 : 11,7 km	NE	Oiron	MH95	Vue sur l'église Saint-Martin de Noizé, D37
29	E04 : 11,8 km	S	Gourgé	MH42, centre-bourg	Église Saint-Hilaire de Gourgé, percée visuelle
30	E04 : 12 km	SE	Gourgé	MH41, vallée du Thouet	Pont de Gourgé, vallée du Thouet
31	E04 : 12,3 km	O	Chiché	Impacts cumulés, route fréquentée	Vue sur le parc éolien du chemin vert, N149
32	E04 : 12,6 km	S	Gourgé	MH42	Vue sur l'église Saint-Hilaire de Gourgé depuis la D134
33	E05 : 13,2 km	N	Taizé	MH89	Vue sur le dolmen E 134 de Taizé depuis la D37
34	E04 : 13,9 km	S	Viennay	Route fréquentée	Vue depuis la D938
35	E01 : 14,1 km	N	Thouars	MH, ZPPAUP, Site inscrit, Ville d'Art et d'Histoire	Orangerie du château de Thouars
36	E05 : 15,7 km	E	Moncontour	MH24, MH28, Site classé	Vue sur l'abbaye Saint-Jouin-de-Marnes et la Motte de Saint-Jouin-de-Marnes depuis le donjon du château de Moncontour
37	E04 : 17,8 km	S	Saint-Aubin-le-Cloud	MH59	Château du Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)
38	E05 : 17,9 km	NE	Oiron	MH90, MH91, AVAP, Petite Cité de Caractère	Vue sur Oiron




# Points de vue à moins de 10 km

-  Extension du parc éolien de Glénay
-  Aires d'étude rapprochée et intermédiaire (5, 10 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Point de vue
-  Zone hors visibilité de l'extension de parc éolien de Glénay

## Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vues suplobantes à étudier

## Sensibilités patrimoniales :







-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité







Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

0 2 4 8Km




# Points de vue éloignés

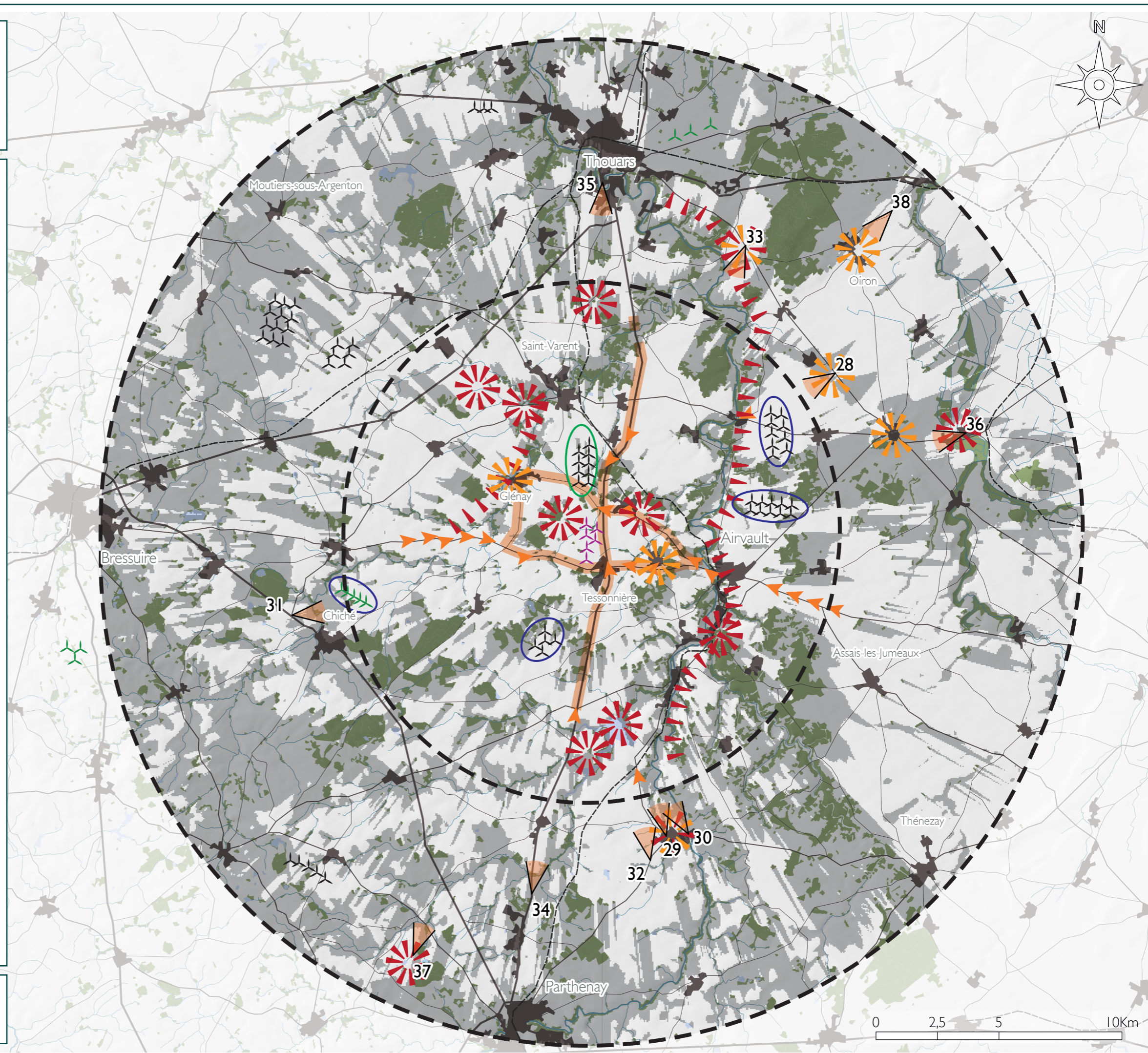
-  Extension du parc éolien de Glénay
-  Aire d'étude rapprochée, intermédiaire et éloignée (5, 10, 20 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Point de vue
-  Zone hors visibilité de l'extension de parc éolien de Glénay

## Sensibilités paysagères :

-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vues suplobantes à étudier

## Sensibilités patrimoniales :

-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité



Sources : IGN BdAlti®,  
les contributeurs d'OSM.



## MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

### Prise de vue

Les prises de vues pour la réalisation des photomontages ont été réalisées avec un reflex numérique Canon Eos 6D équipé d'un objectif Canon de focale fixe 50 mm. L'appareil photographique numérique est monté sur une tête panoramique Novoflex VR-SYSTEM III permettant des prises de vues tous les 10° d'angle. Ce montage permet notamment d'obtenir des déformations réduites lors du montage de panorama de 180°. Cette tête panoramique est montée sur une Magic Balance Novoflex permettant d'assurer la planéité de la prise de vue. Le trépied choisi permet d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Chaque point de vue a fait l'objet d'une série de photographie à 360° tous les 10°, soit 36 photos par point de vue. Le centre de la photographie principale est réglé en direction du centre du projet sur le terrain.

Chaque photographie a une résolution de 20 mégapixels et a été réalisée avec une focale de 50 mm afin d'être au plus proche de la vision humaine. La hauteur du point nodal est réglée à 1,60 m (hauteur des yeux moyenne).

Chaque point de vue est géoréférencé sur le terrain grâce à un GPS Garmin 60Csx permettant une grande précision horizontale et verticale.

### Réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés avec le logiciel spécialisé Windpro 3.0 permettant une intégration précise des éoliennes grâce à plusieurs points d'amer et à la modélisation du terrain.

Le calage des photographies s'appuie à la fois sur la localisation de la prise de vue, la modélisation du MNT basée sur la BD Alti à 75 mètres de l'IGN et sur la localisation de plusieurs points de repère pour chaque photographie (points d'amer).

La réalisation des photomontages est complétée par un travail sur Photoshop CS6 afin de produire les panoramas à 180° et 90°, remettre en place les masques en premier plan et annoter les photographies (numéros des éoliennes et noms des parcs).



Fig.84 : Matériel et logiciels utilisés pour la réalisation des photomontages

# PRÉSENTATION DES POINTS DE VUE

Les vues utilisées ont été réalisées en mars et mai 2017.

Les photomontages sont présentés sur une double page A3, comme le montre le schéma ci-dessous. Lorsque cela est possible, le projet est présenté sur une photographie unique. Les photomontages présentés sous la forme d'un panorama sont constitués de photomontages fusionnés, pour une meilleure lisibilité de l'impact du projet. Les photomontages réalisés à 360° sont présentés sous la forme de 4 photomontages panoramiques de 90°.

Les photomontages présentés en photographie unique sont dimensionnés pour correspondre à une vision réelle à une distance de lecture du document de 45 cm. Pour les points de vue proches depuis lesquels l'emprise du projet dépasse celle d'une seule photographie, les photomontages sont présentés sous la forme d'un panorama sur plusieurs pages en vis-à-vis, à une taille correspondant également à une distance de lecture de 45 cm.

L'ensemble des points de vue est présenté par distance, en 3 sous-chapitres : les points de vue proches dans l'aire d'étude rapprochée (0 à 5 km), les points de vue intermédiaires (5 à 10 km) et les points de vue éloignés (10 à 20 km).

**Informations sur la prise de vue : numéro, titre, orientation, enjeux**

7	SORTIE DE BOUSSAIS, D725			
	Coordonnées (lambert 93)	Date et heure	Focale	Azimut central de prise de vue
Ouest	X : 452831 Y : 6641733	16/03/2017 15h25	50 mm	72°
Sortie de bourg, route proche et dans l'axe	Hauteur des mâts	Diamètre des rotors	Distance à l'éolienne la plus proche	Distance à l'éolienne la plus éloignée
	112 m	136 m	E04 : 2 km	E05 : 2,7 km

La D725 se situe dans l'axe du projet depuis la sortie de Boussais. Le point de vue a été choisi où la vue était la plus dégagée vers le projet. En effet, plus à l'est, une haie longeant la D725 limite les perceptions en direction du projet. Les perceptions sont néanmoins réduites depuis la sortie de Boussais, la végétation filtre les vues.

**Angles d'occupation de l'horizon à 10 km (sans prise en compte du relief)**

**Localisation**

**Conclusions**

Depuis la sortie de Boussais, 4 éoliennes sont partiellement visibles. Seules les pales des machines seront perceptibles. Les mâts et les rotors sont masqués par la végétation et le bâti.	4 éoliennes partiellement visibles
L'éolienne E06 apparaît dans l'axe de la route. Les autres machines sont plus discrètes. La présence de cette éolienne dans l'axe de la D725 en sortie de Boussais rend ici l'impact du projet fort.	Impact fort

**D725 vers la Maucarrière**

Fig. 105 : Vue panoramique initiale (180°)

Fig. 106 : Photomontage panoramique (180°)

Portion du panoramique correspondant à la vue réelle page suivante

Fig. 107 : Photomontage (focale 50 mm; distance de lecture 45 cm)

**Vue panoramique initiale avec ajout des parcs éoliens accordés**







**Photomontage panoramique (parcs accordés, en instruction et projet)**

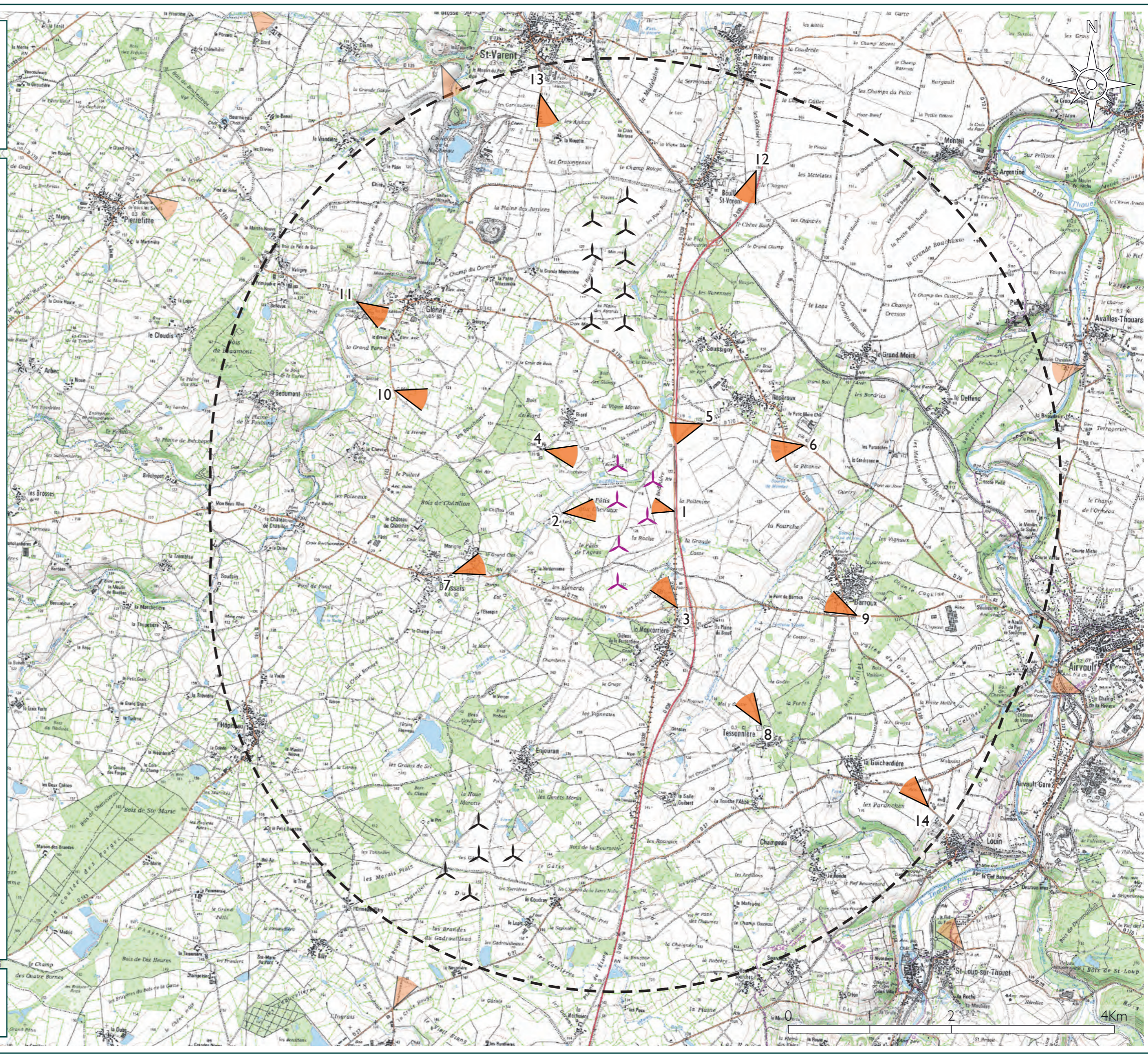
**N° des éoliennes**

**Photomontage**

3.3. Analyse des impacts dans l'aire d'étude rapprochée

# Points de vue proches

-  Extension du parc éolien de Glénay
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)
-  Eolienne construite
-  Eolienne - Permis autorisé
-  Eolienne - Permis en cours d'instruction
-  Point de vue



Sources : IGN BdAlti®,  
les contributeurs d'OSM.